



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENUU (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2014/96

**Objet : Approbation de la convention de restitution de l'ancienne déchèterie de Lautrec à conclure entre TRIFYL et la CCLPA**

En vertu d'un accusé de réception de déclaration ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement) délivré par la Préfecture du Tarn le 5 janvier 1994, la CC du Lautrécois, devenue la CC du Lautrécois-Pays d'Agout par arrêté préfectoral du 25 juillet 2012, a exploité une déchèterie située route de Montdragon au lieu-dit « Fontpaulin-Bas » sur la Commune de Lautrec (81440).

Suite à l'adhésion de la CC à Trifyl, ces biens affectés à la compétence « traitement des déchets ménagers » ont fait l'objet d'une mise à disposition constatée par procès-verbal du 11/12/2002. La déclaration de changement d'exploitant était alors effectuée.

En 2011, Trifyl lançait la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle déchèterie sur un autre terrain mis à sa disposition par la Communauté de Communes.

Depuis le 5 mars 2012, ces travaux sont achevés et la nouvelle déchèterie est exploitée par Trifyl, qui n'utilise donc plus l'ancienne déchèterie.

Ces biens étant désaffectés, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de convenir par convention des modalités de leur restitution à la CCLPA en application des articles L 1321-3 et L 5721-6 du CGCT.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention de restitution de l'ancienne déchèterie de Lautrec à conclure entre Trifyl et la CCLPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de restitution de l'ancienne déchèterie de Lautrec à conclure avec TRIFYL,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision et notamment ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le .. mai 2014

Le Président,

Raymond GARDELLE